

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de Conseillers :

En exercice	15
Présents	11
Votants	12

Le vendredi 17 janvier 2020 à 20H30  
Le conseil municipal de la commune de LE HINGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

**à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BERHAULT, maire.**

**Date de convocation 13/01/2020**

PRESENTS : BERHAULT Gérard, LEBRETON Alain, LETESTU Anne-Marie DOUILLET-LE FAOU  
Odile TOUDIC Daniel DE BRUYNE Fabrice RIVOALLAN Marie-Thérèse ADAM Marcel TARDIVEL  
Patrick DENAIS Fabienne FOSSANI Véronique

ABSENTS EXCUSES : FERREY GAUTIER Corinne BRUGALAY Jean- Michel PIEVACHE Alain  
AUFFRAY Claudine procuration à Anne Marie LETESTU

Secrétaire : Marie-Thérèse RIVOALLAN

### **DROIT DE PREMPTION URBAIN**

Parcelle B427

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le droit de préemption concernant la parcelle B427 Rue du Vieux Bourg. Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Parcelles A1092 A1095 A1466

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le droit de préemption concernant les parcelles A1092 A1095 A1466, Rue Jean Baptiste Brault  
Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Parcelle A893

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le droit de préemption concernant la parcelle A893, Impasse de la Ville aux Cailles  
Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Parcelle A1358

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le droit de préemption concernant la parcelle A1358 Rue des Granits  
Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Parcelles B216 B421 B422

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le droit de préemption concernant les parcelles B216 B421 B422, Rue du Vieux Bourg  
Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

## **RUE TRAVERSE RUE J.B. BRAULT – RUE DU FOUR**

Le maire rappelle la délibération du 9 mai 2019, décidant la création d'une liaison entre la rue Jean Baptiste Brault et la rue du Four, avec sens de circulation unique.

Un appel d'offres avait été lancé en juillet qui s'est avéré infructueux.

Le maire propose de lancer une nouvelle consultation portant sur la création d'une voie reliant la rue Jean Baptiste Brault et la rue du Four, avec en option de réaménagement de la rue du Four

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de lancer un appel d'offre portant sur la création d'une voie reliant la rue Jean Baptiste Brault et la rue du Four, avec en option de réaménagement de la rue du Four

## **POINT SUR LA PROCEDURE D'EXPERTISE RUE BRAULT – COUR DE L'ECOLE**

Le maire fait le point sur la procédure en cours et donne le compte rendu de la réunion d'expertise du 14 janvier. Les travaux sur la cour de l'école sont intégrés à la procédure.

## **REPAS DES AINES – MONTANT DE LA PARTICIPATION**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de fixer à
  - o 8.00€ la participation des invités au repas des Aînés , ( personnes domiciliées sur la commune ayant plus de 65 ans , membres du CCAS , membres du conseil municipal)
  - o 30.00€ la participation de toute autre personne

LE HINGLE, le 24 janvier 2020

Le Maire Gérard BERHAULT

Exécutoire du fait de son affichage  
Et de sa transmission en Sous Préfecture

